

Malle aux Trésors

Jardin d'enfants



Règlement

HEURES D'OUVERTURES

Matin Accueil : 8h45-9h Départs : 11h20 Fermeture : 11h30

Ces horaires sont à tenir impérativement. Prenez vos rendez-vous en conséquence et veillez-vous d'être de retour dans les temps ou de vous faire remplacer avec avertissement au préalable à notre établissement qu'une tierce personne mentionnée dans le bulletin d'inscription viendra chercher l'enfant à votre place.

FERMETURE

Le Jardin d'enfants ferme ses portes toutes les vacances scolaires et jours fériés, n'ouvre qu'une semaine après la rentrée scolaire d'été (début septembre) et ferme une semaine avant la fin de l'année scolaire. (Fin juin). Néanmoins, ces vacances ne sont pas remboursées, ni remplacées tout comme les absences maladie, accident, ou vacances extra scolaires de votre famille et la somme des cotisations reste identique. Seules les vacances d'été ne sont pas payantes.

AGE DES ENFANTS

De 2ans1/2 à l'entrée scolaire + 2 enfants de moins de 36 mois par période d'ouverture, mais minimum 24 mois

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Socialisation, partage, jeux, peinture, bricolage, modelage, musique, rondes, comptines, théâtre, histoires, jardinage, cuisine, découvertes.

GOÛTERS

Les enfants apportent un léger goûter de la maison dans un récipient propre nommé à leur nom et prénom. Un panier se trouve à votre disposition pour recevoir le goûter que votre enfant prendra durant la matinée aux environs de 10heures.

Nous vous prions également de veiller à ce que votre enfant ait pris un bon petit déjeuner au préalable. Aucun biberon ou morceau de pain n'est toléré dans les parties jeux. De même, mis à part les 10heures, la structure ne tolère pas le grignotage, bonbons et gomme à mâcher.

ANNIVERSAIRE

Fêté et confection de gâteau par maman selon entente au préalable.

L'enfant reçoit un présent uniquement par la structure et une carte signée de ses camarades.

TARIFS

Les Tarifs ont été calculés sur toute l'année scolaire et non sur le nombre de semaines mensuelles. 130 CHF par mois pour une période réservée à votre enfant. Les Tarifs ne sont pas dégressifs selon le nombre de périodes choisies, ni pour cause fratrie. Le tarif est de ce fait forfaitaire.

Des frais d'inscription de Fr. 30. -- sont perçus intégralement chaque année scolaire à l'inscription que l'enfant commence en début d'année scolaire ou non.

Ces cotisations sont calculées de septembre à juin et se règlent pleinement même lorsque vous êtes en vacance ou qu'il y a des vacances scolaires style automne, février, mars, etc.

Les paiements des cotisations seront effectués impérativement chaque fin de mois pour le mois suivant.

La Malle aux Trésors est en droit de refuser l'enfant dont les parents n'auraient pas respecté le versement de la cotisation fixée sans avoir pris contact au préalable avec la direction.

INSCRIPTION

L'inscription ne devient effective et réservée à votre enfant qu'après paiement des frais d'inscription + la première cotisation mensuelle qui sont non remboursées en cas de désistement.

Une période peut être transférée ou fermée si l'effectif est jugé insuffisant.

Un nombre de cinq enfants au minimum doit être requis pour l'ouverture d'une matinée et ceci pour l'effet de groupe souhaité.

Une réinscription totale est redemandée pour chaque année scolaire.

DESISTEMENT EN-COURS D'ANNEE

Un préavis écrit de trois mois minimum est demandé pour tout désistement en cours d'année.

Le jardin d'enfants La Malle aux Trésors est en droit de demander un dédommagement qui correspond à la cotisation mensuelle du client correspondant à ces trois mois. De même, la place de votre enfant sera immédiatement prise par un autre enfant si votre enfant ne fréquente plus notre établissement lors de ce préavis.

MALADIE

L'enfant malade n'est pas accepté si son état ne lui permet pas de jouer pleinement de sa matinée ou s'il présente des risques de contamination pour ses camarades. De même, nous ne donnons aucun médicament transmis des parents durant la période.

Seuls les cas chroniques peuvent être envisagés type asthme, allergie.

Et cela uniquement sous réserve que la direction soit en accord de pouvoir en toute sécurité prodiguer ces soins particuliers sans perturber les activités liées à la structure.

Seuls les usages dits de premiers secours sont administrés en cas de besoin tels qu'Arnica et autres petits pansements, pour les petits bobos uniquement.

Si vous êtes opposés à cela, merci d'en informer la direction.

Vous êtes priés d'informer par téléphone au préalable ou de nous laisser un message sur notre répondeur si votre enfant est absent durant la matinée.

Si votre enfant présente des souffrances tel qu'apparition de fièvre, malaise ou vomissement et autres douleurs alternant son plaisir, et celle du groupe, la structure vous appelle immédiatement et vous prie de revenir rechercher votre enfant dans les plus brefs délais afin que vous puissiez le tranquilliser et lui donner les soins nécessaires et appropriés.

En cas d'urgence, le protocole est appliqué et votre enfant ne part pas à l'hôpital dans un véhicule privé

ARRIVEE ET DEPARTS

Chaque accompagnant est prié d'accompagner son enfant jusqu'à l'intérieur du vestiaire et d'annoncer son arrivée.

Vous êtes prié de vivre votre séparation dans les meilleures conditions, mises des pantoufles, prendre le temps de dire au revoir à votre enfant dans le vestibule.

Il est également impératif de vous annoncer au départ de l'enfant.

TIERCES PERSONNES

Prière d'avertir si une tierce personne vient chercher votre enfant. Cette dernière est priée de présenter une carte d'identité ou d'être reconnue par l'éducatrice comme étant nommée par les parents.

De même pour des raisons de sécurité, et d'accompagnement de votre enfant, il est important de signifier tout changement familial qui survient et de présenter une attestation du juge si l'un des parents ou proche n'est plus autorisé à approcher votre enfant.

Pour les transports en commun du style arrangement avec une autre maman amenant son enfant dans la structure, il vous est prié de nous donner une autorisation écrite avec nom, prénom de la ou les personnes concernées et numéro de téléphone et adresse.

Durant les heures d'ouverture, lorsque votre enfant est sous notre responsabilité, nous ne tolérons pas que des membres de la famille (« grands - parents - oncles - tantes, etc..) ne viennent faire irruption dans la structure ou dans ses abords sous prétexte de voir votre enfant même si l'intention est toute bienveillante, ou parce que la personne est de passage. Elle ne sera pas autorisée à approcher les enfants.

Si toutefois une personne montre un comportement persistant, la structure se réserve le droit d'appliquer le protocole et de faire appel aux autorités compétentes.

EQUIPEMENT PERSONNEL

Chaque enfant vient avec une paire de pantoufles non glissante et fermée qu'il pourra laisser sur place. Toutes pantoufles inadéquates seront remises aux parents avec prière de les changer si elles présentent un risque pour l'enfant de chuter. Ex : tailles inappropriées, trop grosses parce que nounours sur l'avant... schlaps, chaussettes antidérapantes sont proscrites. Les pieds nus ne sont pas tolérés au sein de la structure.

Un sac à pantoufles restant sur place sera mis à sa disposition par la structure tout au long de l'année scolaire. Si tel n'est pas votre souhait, veuillez vous assurer que votre enfant transporte dans un sac à dos ses pantoufles à chaque fréquentation de notre structure ainsi que ses effets personnels. Nous déclinons toute responsabilité si un accident survient dû à des pantoufles inappropriées.

Nous prions les parents dont les enfants n'ont pas acquis la propreté de bien vouloir joindre à chaque fréquentation, de prévoir dans un petit sac à dos au minimum deux couches, elles-mêmes emballées dans un sac plastique, ainsi qu'un paquet de serviettes humide. Le tout doit régulièrement être vérifié et changé si besoin. Nous ne changeons pas les enfants avec des serviettes sèches ou des langes détériorés.

Les petits objets précieux ne sont pas souhaités. L'éducatrice ne se met pas immédiatement à la recherche de ce trésor si ce dernier s'égaré durant la matinée. Nous vous rendons attentif que ces tout petits objets présentent un danger d'inhalation ou d'ingestion pour les autres enfants des différentes matinées fréquentant notre structure.

RESPONSABILITÉ

A votre retour...

Dès le pas de la porte ou de la barrière du jardin magique franchi, les enfants sont sous votre responsabilité à votre arrivée comme à votre retour. Nous vous demandons de bien vouloir les surveiller si vous prenez le temps de discuter avec d'autres parents sous le tilleul par exemple et de ne pas leur laisser le loisir de piétiner les plates-bandes alentour qui sont propriétés privées de la Fondation.

La Malle aux Trésors n'est pas responsable des vols et des détériorations concernant le matériel, effets personnels de tous les intervenants, adultes comme enfants.

Le client doit posséder une assurance personnelle contre les risques en matière d'accident et de responsabilité civile.

Les parents sont rendus attentifs au fait que la Fondation Jacqueline Cornaz se limite à mettre à disposition les locaux. La gestion du jardin d'enfants est du ressort exclusif des personnes en charge de la Malle aux Trésors et la Fondation Jacqueline Cornaz n'assume dès lors aucune responsabilité contractuelle ou civile, notamment s'agissant des relations entre la Malle aux Trésors et les enfants, resp. les parents. Toutes les questions, remarques ou plaintes éventuelles sont donc à adresser exclusivement à la Malle aux Trésors.

OBJETS PERDUS

Tout objet perdu, retrouvé durant l'entretien d'hygiène se retrouvera dans un panier à cet effet. Les doudous sont les bienvenus sous réserve que vous soyez responsables d'y penser en venant rechercher votre enfant. Si le doudou de votre enfant lui est vital pour ses heures de sommeil, nous vous prions de bien noter que nous ne nous déplacerons pas expressément pour vous le remettre hors des heures d'ouverture et ne prenons pas sur nous la surveillance de ce dernier.

PARKING

De même, le parking est un lieu qui présente des dangers. Veuillez ne pas laisser vos enfants seuls dans votre véhicule. Merci de les tenir par la main et de les attacher immédiatement. Ne laissez pas vos enfants courir à cet endroit ou monter de leur propre chef dans la voiture. Une porte qui claque, un véhicule qui recule, un conducteur pressé de quitter les lieux présentent de réels dangers pour votre enfant. Nous vous remercions d'être particulièrement vigilant en tant que conducteur à votre arrivée comme à votre départ et de conduire sans précipitation avec toujours en tête qu'un enfant peut surgir.

PHOTOS SOUVENIRS

Par la présente vous êtes d'accord que nous prenions des photos souvenirs de votre enfant dans les grands moments qui l'attendent à la Malle aux Trésors. Si néanmoins vous ne souhaitez pas que votre enfant ne soit pris en photo, merci de le signifier sur votre inscription par écrit.

RESPECT DES LIEUX

Nous prions également tous les utilisateurs des lieux que la Fondation Jacqueline Cornaz nous met gracieusement à disposition d'avoir de l'égard et du respect face aux lieux internes comme externes ainsi que face à ses occupants par une attitude de bienveillance et de cordialité.

La Direction Ernst Marie-Christine

APROBATION DU REGLEMENT

Nous vous prions de lire attentivement ce règlement, les articles susmentionnés permettront un fonctionnement agréable et sécuritaire tant pour votre enfant que pour le personnel du Jardin d'Enfants de la Malle aux Trésors.

Afin que l'inscription de votre enfant soit acceptée, il est impératif de nous retourner un exemplaire dûment signé accompagné de sa fiche d'inscription.

Je certifie avoir pris connaissance et approuve ce règlement.

Nom :

Prénom :

Lieu et date :

Signature :